



PUBLIC NOTICE

AVIS PUBLIC

In light of the recent APA Insurance Professional Indemnity (PI) cover fraud, the Commission as the regulator of the Financial Dealers hereby instructs all Financial Dealers Licensees (The "FDL") currently holding APA Insurance PI cover to secure an alternative cover from an approved Insurer immediately. The Commission requires the affected FDL to inform the office of their new PI insurance cover by 30 December 2022.

Any FDL which fail to observe the Commission's instruction will face regulatory action.

Vu les circonstances sur la récente fraude au couverture d'indemnité professionnelle (IP) d'assurance APA, la Commission, en tant qu'autorité de réglementation de l'octroi de licence à des négociants de titres, demande par la présente à tous les détenteurs de l'octroi de licence à des négociants de titres (les "FDL") qui détiennent actuellement une couverture IP d'assurance APA d'obtenir immédiatement une couverture alternative auprès d'un assureur agréé. La Commission demande aux FDL concernés d'informer le bureau de leur nouvelle couverture d'assurance IP avant le 30 décembre 2022.

Tout FDL qui ne respecte pas l'instruction de la Commission s'expose à des mesures réglementaires.



Branan Karae
Commissioner | Directeur Général

24 November 2022